



## 2°) O.N.F. : validation et destination des coupes de l'exercice 2022

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'ONF du 06/07/2021, concernant les coupes prévues en 2022 en forêt communale relevant du régime forestier.

### Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**Décide** à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **D'APPROUVER** l'état d'assiette des coupes de l'année 2022 présenté ci-après,
- **DE DEMANDER** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes de l'état d'assiette présentées ci-après,
- **DE VALIDER** ci-dessous la destination des coupes et leur mode de commercialisation proposés par l'ONF.

Parcelle	Type de coupe	Surface en ha	Volume présumé en m3/ha	Coupe prévue par le document d'aménagement
4_p	Amélioration	3.62	90	oui

Parcelle	Destination		Mode de commercialisation					
	Vente	Délivrance	Mode de vente		Mode de mise à disposition à l'acheteur			
			Appel d'offre	Contrat gré à gré	Sur pied	Façonné	En bloc	A la mesure
4_p	✓			✓		✓		✓

## 3°) Modification du tableau des emplois : création d'un poste à temps non complet (technique)

**VU** le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal le 14 janvier 2021,

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet, non complet, permanent et non permanent nécessaires au fonctionnement des services. La délibération précise, le cas échéant, le grade correspondant à l'emploi créé.

Le Maire propose donc à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 21 heures hebdomadaires,

\* \* \*

### Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**Décide**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **D'APPROUVER** la création d'emploi figurant ci-avant,
- **DE DIRE** que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence et annexé à la présente
- **DE DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

#### 4°) Commissions municipales : désignation de Madame LEREBOURG-VIGÉ

---

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-4, L.2121-29, L.2131-1 à L.2131-3, L.2131-8 et L.2131-9 et L.2541-19,

**VU** le Code Électoral, notamment l'article L.270,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°19/2020 en date du 4 juin 2020 portant création des commissions municipales et désignation de leurs membres respectifs,

**VU** la démission de Madame Patricia BOULANGER de son mandat de Conseiller Municipal en date du 04 juin 2021,

**CONSIDÉRANT** que Madame Catherine LEREBOURG-VIGÉ est appelée à siéger au Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PAUL-EN-FORÊT en vertu de l'article L.270 du Code Electoral,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Madame Catherine LEREBOURG-VIGÉ en qualité de membre des commissions municipales suivantes :

N° 5) Plan Local d'Urbanisme

N° 6) Aide sociale

N° 9) Vie du village, Fleurissement embellissement, Commerces, Sports, Loisirs et Associations.

\* \* \*

**Le Conseil Municipal,**

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**Décide**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, Madame Catherine LEREBOURG-VIGÉ ne prenant pas part au vote :

- **DE DÉSIGNER** Madame Catherine LEREBOURG-VIGÉ en qualité de membre des commissions municipales susvisées,
- **DE DIRE** que le tableau des commissions municipales sera modifié en conséquence.

#### QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES

---

Les questions et informations diverses abordées par le Conseil Municipal sont listées ci-après :

- a) **Festivités** : annulation de la fête patronale
- b) **Pass Sanitaire** : informations sur la mise en oeuvre et le contrôle de l'application du pass sanitaire
- c) **Travaux en cours** (réalisés en régie) : montage du chalet (place du Champ-de-Foire) et passage de l'épaveuse le long des voies de circulation
- d) **Travaux en cours** (externalisés) : réfection des sanitaires de l'école et réception des travaux de réaménagement de l'ancienne Poste
- e) **Projet de lotissement Saint-Joseph** : informations données sur un projet de lotissement quartier Saint-Joseph
- f) **Subventions façades** : deux ravalements ont été réalisés dans le cadre du dispositif incitatif proposé par la Commune
- g) **Acquisition de quatre dispositifs d'entraînement pour l'aire de sport**

\* \* \*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole,  
la séance est levée à 19h57.

---

Le présent compte-rendu sera affiché en l'Hôtel de Ville, publié sur le site Internet de la commune et adressé, par voie dématérialisée, aux Conseillers Municipaux à l'occasion de la transmission de la convocation à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Le Maire,

Affiché et publié

le           - 2 AOUT 2021          



Nicolas MARTEL